

geait du local de la rue d'Youville pour entrer dans la nouvelle bâtisse—un vrai palais relativement. Sur les 5,600 piastres dépensées pour la maison, la moitié se trouva payée, et les 2,800 piastres qui restaient à trouver, furent empruntées en donnant une hypothèque.

La maison était bâtie, les enfants y étaient à l'aise, mais pas un sou ne restait pour faire fonctionner l'œuvre. On eut donc recours à la ressource ordinaire: on fit un bazar bien modeste, nous en avons souvenance, d'accidentel le bazar devint annuel, et maintenant il constitue le principal revenu de l'œuvre.

Le 23 décembre 1871, le Patronage fut incorporé par la Législature de Québec; en 1881, l'immeuble de l'œuvre s'augmenta d'un terrain acheté des Sœurs de la Charité, et le 11 octobre 1884, trois frères de Saint-Vincent de Paul débarquaient à Québec et venaient prendre la direction de cette institution qui, à partir de ce moment a pris un nouvel essor. En effet, depuis le mois d'avril 1886, l'œuvre du Patronage Saint-Vincent de Paul de Québec a acquis trois maisons adjacentes, au prix de 9.000 piastres. Deux de ces maisons ont été démolies, et la troisième est aujourd'hui, avec celle qui existait en 1886, uniquement affectée aux besoins de l'institution, ainsi qu'une construction à trois étages, de 30 pieds par 25, en arrière du corps principal.

Les fondations de la future chapelle sont terminées. Cette construction qui comprendra une grande salle en sous-sol et la chapelle comme premier étage, mesure 126 pieds en longueur, 66 en largeur. Il reste à élever une moyenne de 18 pieds de maçonnerie sur tout le périmètre, avant de pouvoir établir le plafond de la grande salle destiné à servir de chapelle en attendant mieux. Malheureusement, les travaux sont suspendus jusqu'à nouvel ordre, parce que la caisse est complètement à sec.

Les dépenses annuelles du Patronage sont de 5,000 piastres. Comme il n'a pas d'autre capital que celui de la charité publique, voyons comment il réussit à équilibrer son budget. La principale recette, comme nous l'avons dit plus haut, provient du bazar annuel, et couvre à peu près la moitié des dépenses. Le reste provient de quêtes dans les églises, des allocations du Conseil de l'instruction publique et des commissaires d'écoles, d'un don annuel du conseil particulier de la société de Saint-Vincent de Paul, enfin d'une foule de petits dons que la Providence suggère aux personnes charitables. Si la Corporation figure parmi les bienfaiteurs, nous l'ignorons. Il est probable

t
f
c
v
E
le
en

Da
for
gal
dor
Eli
sœu
M
lem
trop
Tant
deve
tatio
cilen
que